

Re: RSA supprimé car nouveau travail

Message de patdu49 » 05 Jan 2013

salut

juin, juillet, août (pas de travail) : rsa socle intégral : ok, et ok pour les 3 mois suivants
septembre, octobre, novembre : (travail novembre mais salaire perçu = zéro€ = rien à déclarer, =
rsa socle intégral et ok pour les 3 mois à venir.

décembre, janvier, février : rsa socle intégral à percevoir, déclaration à faire fin février, comme
quoi du salaire à déclarer pour cette période de référence, salaire donc de 1170€ net (perçu
décembre) + salaire de décembre 1350€ (perçu en janvier) + salaire de janvier perçu en février
(disons 950€) = plus de droit au RSA pour le trimestre à venir (sauf en cas d'inactivité totale)

mais = aussi, trop perçu (sauf si l'on applique ce que j'ai posté dans le post ci dessous) , dans le
trimestre effectué, car la règle veut qu'on ne peut cumuler que 62% du salaire, pour faire simple,
la CAF ôte 38% de la valeur du salaire moyen net, du montant du RSA et ça donne le RSA dit
"activité".

donc : $1170 + 1350 + 950 = 3470$

$3470 : 3 =$ salaire moyen 1156,66€

$1156,66€ \times 38\% = 439,53€$ à ôter du montant du RSA socle que tu percevais, pour obtenir le
montant du RSA "activité".

ensuite, trimestres suivants, si tu perçois 950€/mois

$950 \times 38\% = 361€$ à ôter du montant du RSA socle que tu percevais sans travailler du tout, pour
connaître le montant du RSA dit "activité".

attention risque perte de CMU si jamais tu es en emploi au moment de la période de
renouvellement (car ils se baseront sur la moyenne de tes revenus imposables des 12 derniers
mois)

risque perte selon période d'emploi, prime de Noël

risque perte exonération taxe habitation

risque baisse ou perte APL à venir également, si tu en perçois

risque perte de tarifs spéciaux transports (selon villes)

à noter que le RSA activité de + n'est qu'une simple avance pour tout ou partie de la PPE (
versée par les impôts sur le revenu)

sinon ton activité va t'ouvrir des droits Assedics, là, logiquement pour quelques mois

[Source Actu chômage](#)

**ATTENTION AUX MODALITES
CONCRETES
DE LA PRIME d'ACTIVITE**

Elles ne sont pas encore connues.



Cadeau de Noel
des chômeurs

Document réalisé par
Roger Smadja

(O) Association Havraise
Chômeurs et Précaires.